

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 10 MARS 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le lundi dix mars deux mille quatorze, à la Mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, CHÉCHIN, HOLVOET, LION, Mme LEVEQUE, M. ROBAR, Mlle GARDIAS, Mme OUDIN et M. CONSTANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. FOURNIER a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET et Mme GUERCHSON a donné pouvoir à Mme LEVEQUE.

ABSENTS : MM. BOURSIN, COISY et SZPUNAR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LION.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2014  
rendu.

2 - TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES AU PETIT FOYER – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ

Suite à la notification de la subvention parlementaire de Monsieur Michel BILLOUT pour un montant de 9 000 €, Monsieur le Maire, après concertation avec l'architecte en charge du projet et négociation avec les entreprises ayant répondu à l'appel d'offre, propose la réalisation de travaux complémentaires à hauteur de 1 367,60 € pour :

- le remplacement de la menuiserie extérieure de l'entrée en plus de la porte initialement prévue,
- la création d'un point lumineux supplémentaire.

Monsieur le Maire indique que la menuiserie sera à double vitrage et que le coût de l'ouvrage justifie qu'il ne puisse être remplacé que l'élément le plus dégradé et non la totalité des menuiseries extérieures.

Les négociations avec les entreprises ont permis de diminuer le coût des postes « doublage » et « gros œuvre » finançant ainsi une partie de ces travaux supplémentaires.

Enfin Monsieur le Maire confirme que les dispositions constructives préconisées par la commission travaux et évoquées lors d'un précédent Conseil ont bien été intégrées.

Par 10 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **ACCEPTÉ** les travaux complémentaires au Petit Foyer pour un montant H.T. de 1 367,60 €.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### 3 – TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES A LA COLLÉGIALE SAINT MARTIN DE CHAMPEAUX – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ

Après discussion avec les financeurs (État, Région, Département), Monsieur le Maire indique avoir obtenu l'autorisation d'utiliser la totalité de l'enveloppe des subventions accordée pour la dernière phase de travaux de rénovation de la Collégiale.

Ainsi, sur préconisation du Cabinet MOULIN – Architecte en Chef des Monuments Historiques – Monsieur le Maire propose au Conseil la réalisation de travaux complémentaires consistant en la reprise de maçonneries des bas-côtés sud et nord, la reprise de dallage et une intervention complémentaire sur le chevet.

Ces travaux ne pouvant être engagés par voie d'avenant, car dépassant 5% du montant du marché initial, Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de relancer un appel d'offre

Par 10 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ ACCEPTE les travaux complémentaires à la Collégiale Saint Martin pour un montant H.T. d'environ 50 000 €.

✚ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Le Conseil Municipal n'ayant aucune question diverse à soulever, la séance est levée à 21h00, et la parole est donnée au public :*

#### Rythmes scolaires :

Monsieur PAROLARI souhaite connaître les orientations de l'application de la réforme des rythmes scolaires afin de pouvoir organiser tant sa vie professionnelle que sa vie privée.

Monsieur le Maire indique ne pas être en mesure de pouvoir apporter des réponses concrètes aujourd'hui mais qu'une commission composée d'instituteurs de parents d'élèves et d'élus a été créée et travaille sur ce sujet ; la réflexion n'étant toutefois pas encore arrivée à maturité.

*Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21h05.*